

UN VERITABLE PLAN DE LIQUIDATION DE LA DGFIP

Le 11 juillet 2018 se tenait le séminaire des hauts cadres du Ministère de l'Action et des Comptes Publics.

FIN DES CAP

Le secrétaire d'État auprès du ministre, M. Olivier Dussopt, a évoqué « **la suppression de la compétence de la CAP sur les mutations** ». En clair, il n'y aurait plus de CAP ni nationale, ni locale pour les mutations. Les agent-es seraient affecté-es directement par le directeur ou la directrice sans aucun recours possible.

Dussopt propose également de déconcentrer largement entre les mains des directeurs et directrices la promotion interne et les sanctions disciplinaires. Les agent-es seraient livrés à l'arbitraire, sans droit de recours.

FIN DU FONCTIONNAIRE

Il propose aussi « **un élargissement du recours au contrat** », la **rémunération au mérite** et enfin « **un accompagnement renforcé en matière d'évolution de carrière**. [...] Nous devons être exemplaires et particulièrement innovants dans ce domaine pour que des mécanismes de coopération inter-directionnels, inter-ministériels et inter-fonctions publiques se mettent en œuvre à l'échelle des bassins d'emplois, et qu'une réponse personnalisée soit apportée aux agents concernés par la suppression

de leur emploi ».

Les agent-es dont l'emploi sera supprimé ne sont donc plus du tout assuré-es de rester dans l'administration qu'ils ont choisie.

En clair, un vrai « plan social » à grande échelle se prépare.

FIN DU RÉSEAU

Le ministre Gérald Darmanin s'est également exprimé. Il annonce « **la réorganisation du fonctionnement de nos réseaux** ».

D'ici à un an et demi, il prévoit « **le rapprochement entre le recouvrement réalisé au sein de la sphère État et de la sphère sociale par la constitution d'une agence unique de recouvrement** ».

Le recouvrement de l'impôt est ainsi voué à sortir de la DGFIP pour fusionner avec le recouvrement URSSAF. Cela correspond à la volonté gouvernementale d'aller vers la fusion IR-CSG, rendue possible par le prélèvement à la source et de permettre à l'État de faire main basse sur le budget de la Sécurité Sociale (maladie, retraite...).

La création d'une agence est conforme aux préconisations du Comité Action Publique 2022. Le Figaro du 17 juillet publie des extraits du rapport de ce

comité. Dans le cas de Bercy, il est proposé que le **« recouvrement de l'impôt, le contrôle, le conseil aux entreprises, les statistiques ou les études économiques, les missions de la Direction générale des Douanes soient conduites par des agences »**.

Pour la DGFIP, le recouvrement **mais aussi le contrôle** sont donc visés par le passage en **« agences »**. Rappelons que ces structures fonctionnent suivant les règles de droit privé et passent un contrat avec l'État. Dans ce cadre le statut n'a plus sa place. Le service public non plus.

Darmanin annonce ensuite la mise en place d'un **« compte financier unique »**. Il s'agit de fusionner le compte administratif de l'ordonnateur et le compte de gestion du comptable public. Cela a pour conséquence la disparition de la séparation ordonnateur-comptable et du même coup **crée les conditions pour la fermeture en masse des trésoreries de proximité**. Signalons que dès le lendemain de l'intervention du ministre, le Directeur général annonçait devant un auditoire patronal *« l'accélération »* prochaine des fermetures de trésoreries.

Par ailleurs, Gérard Darmanin annonce l'**expérimentation d'agences comptables** pour les plus grandes collectivités et **la fin du paiement en numéraire auprès du réseau de la DGFIP**.

Un appel d'offres sera lancé en 2019 *« qui permettra à ceux de La Poste ou des buralistes ou tout autre réseau »* d'accepter ces règlements. La Poste, les bureaux de tabac, et pourquoi pas les grandes chaînes de supermarchés pour encaisser les produits de l'État ou des collectivités ! Après l'impôt sur le

revenu collecté par les entreprises, il s'agit d'une nouvelle privatisation : celle du recouvrement d'une partie des recettes de l'État.

De même, le ministre annonce le recours accru au **« data-mining »** en matière de contrôle fiscal. Cela remet en cause toute la chaîne fiscale : services de programmation et de contrôle sur place (alors que les premiers résultats, par exemple dans le 44, sont tout sauf probants).

FIN DE L'ACCUEIL DE PROXIMITÉ

Darmanin poursuit avec la généralisation des *« accueils du public par prise de rendez-vous »*. Cela signifie **la fin de l'accueil du public sans rendez-vous** dans nos services. Tous les accueils existants sont donc voués par le ministre à la disparition.

Le ministre, après avoir évoqué sa volonté de développer **« les maisons de service au public »** et les *« permanences mobiles au plus près des lieux de vie »*, indique avoir demandé au directeur général de lui proposer une **« organisation différente entre le front et le back-office »**.

Maison de Service Au Public (MSAP), retour des « Fiscobus », réorganisation front et back-office... Tout cela condamne notre réseau de proximité de plein exercice. La Cour des comptes a déjà donné l'objectif d'un seul service de publicité foncière au niveau national en lieu et place des 354 SPF existants. Le quotidien Les Échos rapporte qu'**il est question de n'avoir plus qu'un seul SIE et un seul SIP par département**.

DESTRUCTURATION

Par ailleurs, Darmanin annonce « **une réorganisation territoriale de l'administration** ».

Ce projet consiste « *en un mouvement de déconcentration d'une partie des services qui sont actuellement en Île-de-France afin de les réimplanter en régions et des services actuellement dans les métropoles afin de les réimplanter dans les territoires ruraux ou péri-urbains* ». Cela signifie le démantèlement des administrations centrales garantes de l'application uniforme de la loi sur tout le territoire. Ces services seraient éclatés en **pôles régionaux** sous la tutelle des autorités régionales (préfets de région...) avec tous les risques d'inégalités supplémentaires devant la loi.

Le **transfert des services** actuellement dans les métropoles vers les territoires ruraux ou péri-urbains (lesquels ?), au nom d'économies en matière d'immobilier, va servir de prétexte à des **fermetures de service en masse et à des mutations forcées**.

Dans ces dispositifs, les directions départementales sont menacées par la priorité donnée aux directions régionales.

Dans un département comme celui de la Loire Atlantique, y aura-t-il encore en 2022 des trésoreries ailleurs que dans les villes « capitales » de territoire et des SIE et SIP en nombre comme aujourd'hui ?

Nul doute que toutes ces opérations de déménagements, suppressions et concentrations de services vont être l'occasion de proposer à des milliers, voire à des dizaines de milliers d'agents une mobilité non souhaitée, le

cadre idéal pour se débarrasser de ceux qui ne voudront pas suivre.

DÉGRAISSER

Le ministre n'a pas donné de chiffres de suppressions d'emplois, mais il a déclaré que « *toutes ces transformations auront un impact sur notre organisation. Il serait illusoire de croire qu'elles ne s'accompagneront pas d'une baisse de l'emploi public, tant nous allons changer la nature de nos missions et gagner en efficience* ».

- Les Échos évoquaient, le 9 juillet 2018, un niveau de 20 000 suppressions de postes d'ici à cinq ans.
- Le rapporteur auprès la Cour des comptes parlait lui de 30 000 suppressions d'emplois.
- Le gouvernement se refuse à publier un chiffre (comme il tient secret le rapport CAP 2022).

Cette volonté de camouflage comme l'ampleur des opérations annoncées par Darmanin ne peut que confirmer le fait qu'un plan massif de suppressions d'emplois et de mobilité forcée est en préparation.

Darmanin évoque lui-même, dans la conclusion de son discours, la proposition d'un « **plan de départs volontaires** ». Dès février, il avait précisé que ce plan concernerait les agents touchés par une restructuration : il s'agit donc bien d'un plan de départ pour des « volontaires désignés d'office », à l'image de ce qui se passe dans le privé.

Tous les agents sont concernés : catégories C, B et A et cadres supérieurs.

Ce sont des dizaines de milliers d'agents qui à l'occasion de la fermeture de leur trésorerie, de leur SIE, de leur SIP, de leur service de direction... vont se voir proposer une **mutation forcée ou un « départ volontaire »** vers une autre administration, une autre collectivité **ou carrément hors de la fonction**

publique vers le privé ou le chômage.

De même, toutes les perspectives de promotions, compte tenu de l'ampleur des suppressions de postes dans tous les grades, supérieures au nombre de départ à la retraite, vont se retrouver obstruées.

Toutes ces annonces forment un plan cohérent de **démantèlement de A à Z de notre administration**, de nos emplois, de nos garanties statutaires et du service public. **Ce plan doit être retiré !**

Il n'y a rien à négocier dans ce cadre destructeur.

Seule la mobilisation la plus massive possible en ce sens des agents dans l'unité avec les organisations syndicales pourra contraindre le gouvernement à reculer. **Pour chacun d'entre nous, il en va de nos missions, de notre emploi, de notre avenir.**

NON AUX ABANDONS DE MISSIONS ET PRIVATISATIONS !

MAINTIEN DU STATUT GENERAL ET DE NOS STATUTS PARTICULIERS !

ARRET DES SUPPRESSIONS D'EMPLOIS !

NON A LA LIQUIDATION DE LA DGFIP !

RETRAIT DU PLAN DARMANIN ET DES PROJETS CAP 2022 !

Organisons-nous ! Rejoignez la CGT !

Nantes, le 19 juillet 2018

.....
Je souhaite adhérer à la CGT

NOM Prénom Service

À remettre à un-e militant-e CGT de votre site
ou à renvoyer à :

CGT Finances Publiques,
Centre des Finances Publiques Cambronne,
2 rue G Margueritte 44 035 NANTES Cedex

cgt.dr44@dgfip.finances.gouv.fr
<http://www.financespubliques.cgt.fr/44/>

